

M. RYNARD: Monsieur le président, il y a une ou deux questions que je voudrais soulever maintenant.

J'ai eu moi-même un petit problème de pulvérisation; les députés se font peut-être asperger plus que d'autres. Dans le cas dont je parle, mon homme voulait aller vite et traita ses plantes au pulvérisateur en deux opérations parce qu'il s'y était mis un peu tard. Il aurait dû faire trois applications. Comme il ne faisait que deux applications, il a augmenté la puissance du jet et il a averti de ne rien laisser dans les environs jusqu'à ce qu'il fût tombé une bonne pluie.

Il est donc évident, à mon avis, que l'emploi de ces pulvérisateurs constitue un danger pour les êtres humains.

Je crois que M. Roxburgh avait parfaitement raison de dire qu'il faudrait un permis pour s'en servir. Vous vous en souvenez, M. Roxburgh a dit qu'il y avait un moment à choisir pour ces opérations et que, si le cultivateur les effectuait au mauvais moment, il pouvait subir des pertes considérables. Une raison de plus, selon moi, pour que ces arroseurs de métier soient bien formés, c'est qu'ils sauront ce qu'ils font. Il a été clairement démontré qu'il nous fallait exercer une bonne surveillance sur ces gens, non seulement du point de vue médical à cause du danger d'empoisonnement, mais aussi du point de vue économique.

M. CÔTÉ (*Longueuil*): J'ai une question à poser au sujet des fonctions de votre association. Pourquoi a-t-on jugé qu'il était nécessaire de former une association semblable? Était-ce pour servir les intérêts des compagnies ou ceux des consommateurs?

M. SMITH: Nous avons des problèmes mutuels qui faisaient sentir le besoin d'une association de ce genre. Il y avait le problème des cours à donner sur l'application des parasitocides et il y avait d'autres problèmes qui se posaient quand des organismes gouvernementaux désiraient discuter telle ou telle question concernant notre industrie. Ils n'avaient personne à qui s'adresser pour discuter ces questions et, souvent, ils se tournaient vers notre association. La substance de ces pourparlers était alors transmise à chacun des membres de notre association. Il y a des problèmes de part et d'autre, comme vous pouvez le comprendre, des problèmes qui ne peuvent pas toujours se régler par des lois, ce qui est une autre raison pour avoir une association.

M. CÔTÉ (*Longueuil*): Votre association se mêle-t-elle d'établir les prix?

M. SMITH: Non, elle ne le fait pas.

M. CÔTÉ (*Longueuil*): Êtes-vous heureux de la surveillance exercée par la Direction des aliments et drogues du gouvernement fédéral?

M. SMITH: Oui.

M. CÔTÉ (*Longueuil*): Et vous n'avez aucune recommandation à faire à ce sujet?

M. CHEVALIER: Je ne crois pas que, dans l'ensemble d'un domaine comme celui-là, il soit possible d'être jamais tout à fait heureux. Le processus de création, d'utilisation et de surveillance des parasitocides s'est établi au cours des années; c'est un cas où l'industrie et le gouvernement doivent rester en état d'alerte. C'est un tableau changeant et, dès qu'on est heureux, quelque chose ne va pas. Il nous faut être malheureux tout le temps; il nous faut nous assurer que nous livrons les meilleurs produits possible et que nous faisons connaître tous les faits. D'autre part, il faut que le gouvernement s'assure que tel ou tel produit est convenablement surveillé. Étant donné que le tableau change constamment, il nous faut toujours être aux aguets.

M. CÔTÉ (*Longueuil*): Est-ce que votre association fait certaines démarches auprès des différents gouvernements ou bien faut-il que chaque compagnie traite séparément avec eux? Voici ce à quoi je veux en venir: Parlez-vous au nom de toutes les autres compagnies quand il s'agit d'un règlement ou d'une ordonnance quelconque?